

Stade Léo Lagrange - Restructuration et extension - Abandon de l'opération initiale

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : En 1999, la Ville décidait la restructuration et l'extension du Stade Léo Lagrange. Suite à une procédure de concours, la collectivité a retenu en juillet 2000 le Cabinet RCT Architectes associés et a conclu un marché de maîtrise d'œuvre pour un stade de 20 000 places à réaliser par phases successives.

Par délibération du 20 février 2003, le Conseil Municipal a adopté le programme des premières tranches du projet de restructuration et d'extension, à savoir :

- * Phase 1 : nouvel éclairage
- * Phase 2 : construction d'une tribune Est de 7 000 places.

La phase 1 a été réalisée en 2003.

Pour ce qui est de la phase 2, celle-ci a fait l'objet d'un appel d'offres en juin 2004 sur la base d'une estimation de 6 583 956 € TTC.

Après ouverture des plis le 14 juin 2004 et étude des offres, il est apparu un dépassement de 19 % soit 1 260 740 € par rapport à l'estimation initiale.

Devant l'importance de ce surcoût, il a été demandé au maître d'œuvre de proposer des mesures d'économies significatives.

Par courrier du 29 juin 2004, le maître d'œuvre nous informait de son impossibilité à trouver des solutions d'économies sans remettre en cause le projet et le respect des règles du concours initial.

De plus, les normes de la Ligue de Football Professionnel concernant la capacité du stade ne sont plus impératives (avis du Conseil d'Etat du 20 novembre 2003) et la Ligue retient aujourd'hui la jauge de 8 000 places pour l'évolution en Ligue 2 au lieu des 12 000 places imposées initialement et qui avaient été prises en compte dans l'élaboration du projet de la Tribune Est.

Toutes ces considérations ont amené le Maire à décider, par arrêté du 8 novembre 2004 de ne pas donner suite à cet appel d'offres, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics.

Ainsi les différents marchés concernés par cette décision vont faire l'objet d'une résiliation conformément aux dispositions des documents contractuels.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette décision.

«M. Patrick BONTEMPS : Je pense qu'on va, si vous le voulez bien, traiter ensemble les deux délibérations concernant le stade. Je vous rappellerai que le Conseil Municipal de février 2003 avait voté le programme, les premières tranches de restructuration et d'extension du stade, une première phase qui comportait la rénovation de l'espace Nord ainsi que la création de l'éclairage qui ont été à ce jour réalisées et puis bien entendu une tribune de 7 000 places qui faisait partie d'un ensemble plus complet avec un projet initial de 20 000 places. Je rappellerai que, du reste, les autres parties en dehors de cette tribune, n'étaient pas inscrites au PPI.

Il faut aussi rappeler le contexte : en 1999, date de la décision par la Ville de la restructuration de l'équipement, la Ligue de Football Professionnelle imposait des normes aux collectivités, en particulier sur la capacité d'accueil, l'obligation de créer une zone visiteurs isolée, la mise en place d'une

vidéo-surveillance, en cas d'accession donc au niveau de l'élite nationale. Pour l'accès en Ligue 2, la norme de l'époque était de 12 000 places parmi lesquelles deux-tiers couvertes. Alors bien sûr, la Ligue acceptait une phase transitoire avec une capacité de 10 000 places. C'est donc sur cette base-là qu'a été développé le projet que l'on a appelé le projet de la société RAINAUT CARTA TRIACCA qui était, on peut le dire, un très bel ouvrage sur le plan esthétique et sur le plan architectural. Cette tribune brute de 7 000 places, je le rappelle et j'insiste, ne pouvait accueillir que des spectateurs. Il n'était pas prévu d'aménagements intérieurs, c'est-à-dire des espaces commerciaux, des loges, l'accueil des VIP mais aussi les vestiaires et des lieux pour la kinésithérapie, la remise en forme, type jacuzzi ou autre.

L'estimation était de 6 583 956 € TTC précisément et c'est donc ceci qui a été voté et qui a constitué la base de l'appel d'offres de juin 2004. A l'ouverture des plis, le constat : un dépassement de 19 %, 1 200 000 €. Comme toujours dans ces cas-là bien entendu, les services étudient les offres et consultent le maître d'œuvre pour rechercher des économies significatives. Sur le projet puisqu'il s'agissait d'une tribune brute constituée essentiellement de béton, impossible de réaliser des économies substantielles sauf à remettre en cause le projet et en particulier le respect du concours d'architecte initial.

Autre élément important dans le dossier, les Chamois Niortais à qui la Ligue de Football Professionnelle imposait une capacité d'accueil de 12 000 places pour autoriser son équipe à évoluer en Ligue 2 alors que le stade René Gaillard de Niort en contient 10 800 et que la moyenne des spectateurs pour cette équipe était de 4 000, ont décidé d'engager une contestation avec le soutien de l'ANDES, l'Association Nationale des Élus du Sport pour réagir fortement à cette imposition par la Ligue de Football Professionnelle et ceci a conduit la saisine du Conseil d'État par le Ministre des Sports. Le Conseil d'État a émis un avis en date du 20 novembre 2003 qui remet en cause la possibilité d'imposer aux collectivités des normes sur l'accueil. Parallèlement, on peut dire que la Ligue Professionnelle n'a pris acte de cette décision qu'en juillet 2004.

Par ailleurs, un décret concernant la création, en tout cas la modification de la composition et du fonctionnement de la Commission Nationale des Activités Physiques et Sportives, la CNAPS, a donc eu lieu au mois de juin 2004. Cette commission permet d'avoir regard sur l'adoption des nouvelles normes par les fédérations ; elle est composée actuellement pour une moitié d'élus. C'est donc à partir de cette nouvelle donne, l'avis du Conseil d'État et la constitution de cette commission nationale, et c'est important, après concertation avec Claude COURGEY et le conseil d'administration du BRC que nous avons pris la décision d'arrêter le projet et que le Maire a décidé de ne pas donner suite à l'appel d'offres par un arrêté en date du 8 novembre 2004.

Comme il n'est bien entendu pas question d'arrêter la restructuration et l'agrandissement du stade, nous proposons l'élaboration d'un nouveau projet. Actuellement une nouvelle fenêtre de tir rend opportune cette nouvelle approche en particulier l'appel d'offres infructueux et également l'avis du Conseil d'État. Le BRC, lui-même s'est largement restructuré ; l'équipe dirigeante actuelle est nouvelle, c'est une équipe très solide autour de son président, Claude COURGEY et cela permet au club de regarder effectivement vers l'avenir et de travailler notamment sur la formation, sur l'implication des acteurs économiques mais également de conforter son rôle moteur dans le paysage du foot local, avec un objectif, c'est de réintégrer la Ligue 2 de façon durable et à court terme. Alors bien entendu les résultats actuels ne sont pas tout à fait à la hauteur des espérances mais il s'agit d'avenir à moyen et court terme.

Le projet de construction de ce futur équipement sera à la hauteur des besoins de l'équipe et surtout de la capitale régionale pour la pratique du sport de haut niveau. L'approche nouvelle permettra aussi de revoir un certain nombre de manques qu'il y avait sur l'ancien projet peut-être et en particulier d'étudier de nouvelles fonctionnalités à la fois pour permettre à cet équipement d'être plus polyvalent et en direction d'autres sports, je pense notamment à l'athlétisme qui est sur le terrain voisin et qui a besoin lui aussi de locaux, mais également de tourner ce stade vers le quartier de Montrapon.

L'idée est de proposer, compte tenu des nouvelles normes admises par la fédération, par les ligues, un équipement de 120 000 places, non 12 000 places...

M. LE MAIRE : En fait, les Jeux Olympiques ce n'est pas à Paris, c'est Besançon 2012 !

M. Patrick BONTEMPS : Chassez le naturel, il revient au galop. On a tous joué dans notre tête à Maracana effectivement, 12 000 places évidemment avec possibilité d'extension et d'augmentation de la capacité. De la même manière, je crois qu'il est important de dire qu'à cet instant, il est prévu une première réalisation qui serait programmée avec une tribune de 4 000 places qui comprendrait les fonctionnalités dont on a parlé et qui sont absolument indispensables : des vestiaires, des locaux commerciaux, des espaces VIP, des loges, une vidéo-surveillance en lieu et place de la tribune actuellement disparue sur l'annexe 2. Cette première tranche s'achèvera fin 2007 et très rapidement on peut envisager la poursuite de la restructuration de l'équipement.

Aujourd'hui les financements prévus sont ceux qui sont acquis à savoir les financements d'État, le FNADT, le Conseil Général qui continue à s'engager à la même hauteur et bien entendu la Ville. S'y ajoute un partenaire supplémentaire qui nous avait beaucoup fait défaut jusqu'alors, puisque le Président FORNI qui s'était engagé à nous soutenir rejoint le projet et nous permettra d'augmenter effectivement les subventions disponibles. On l'en remercie vivement.

Le calendrier, qui est programmé, prévoit donc de désigner un programmiste, d'élaborer un projet, d'organiser un concours d'architecte, de consulter les entreprises et ensuite de réaliser des travaux. Voilà ce qui vous est proposé. Aujourd'hui, on peut le dire, il y a un accueil favorable à cette décision et puis comme pour le Palais nous pourrions réengager un projet avec concertation du club BRC, éventuellement d'autres clubs qui peuvent avoir besoin en partie de cet équipement pour avoir un vrai projet adapté à la Ville de Besançon et au sport bisontin et aussi un projet potentiellement évolutif.

M. LE MAIRE : Je te remercie Patrick. C'est vrai que c'est une décision qui n'a pas été facile à prendre, que j'ai personnellement eu du mal à prendre. Nous l'avons prise, Patrick l'a dit, en plein accord, avec le président mais aussi avec le conseil d'administration du club qui, je tiens à le dire, est très responsable, conscient qu'on doit être très scrupuleux avec les deniers publics. Je dois dire aussi très honnêtement que depuis que nous avons annoncé cela, mais ça changera peut-être ce soir, personne n'a critiqué cette décision, même les «footeux». De plus, cela nous permet de nous remettre à niveau et je crois que dans cette opération-là pour l'instant tout le monde est content, le club, les finances de la Ville. C'est pour cela, et j'en ai déjà parlé avec un certain nombre d'entre vous ici pas uniquement de ma majorité, que je pense que nous arriverons à trouver un consensus pour qu'il y ait à Besançon un beau stade à la dimension d'une ville comme la nôtre avec 12 000 places à terme et la possibilité d'arriver à 20 000 places. Pour l'instant on n'en est pas là, l'objectif, Patrick BONTEMPS l'a dit, c'est de retourner en Ligue 2 et de se stabiliser, pour après nous verrons bien.

M. Pascal BONNET : Tout à l'heure Patrick BONTEMPS s'imaginait dans un stade brésilien ; vous étiez, vous, sur une gondole, on voyage beaucoup au Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Dans l'esprit oui, il y en a même qui font le tour des palais des sports.

M. Pascal BONNET : J'ai entendu un coup de griffe contre l'ancien exécutif régional donc je vais d'emblée rappeler...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un coup de griffe, c'est un constat.

M. Pascal BONNET : ...quand même que l'ancien exécutif avait une politique qui était de soutenir la formation et qu'à ce titre il accompagnait le BRC dans le projet de centre de formation et avait subventionné le stade synthétique de la Malcombe. M. FORNI respecte ses engagements électoraux, c'est la moindre des choses mais ça ne nous concerne pas en tant qu'ancien exécutif.

Simplement pour revenir au débat municipal, tout le monde est heureux, nous serons peut-être moins heureux nous, nous serons peut-être les vilains petits canards qui ne vont pas forcément dans le sens du Maire, c'est après tout notre rôle, on ne peut pas vous féliciter tout le temps. Pour ce qui est du premier point, vous avez pris un arrêté, vous avez fait votre travail bien entendu mais les élus l'ont appris dans la presse. Nous n'avions pas pris part au vote donc on ne va pas non plus prendre part à un vote qui abandonne quelque chose.

Pour ce qui est du nouveau projet, il y a des progrès mais vu tous les débats qu'on a connus aussi bien pour le Palais des Sports que pour le stade et les aller-retour qui ne sont pas tous de votre fait parce qu'il y a les réalités des exigences des ligues, les réalités de la jurisprudence, on n'est jamais sûr quand on vote vraiment que ce sera le projet définitif, on peut l'espérer.

M. LE MAIRE : Surtout vous n'allez pas le voter !

M. Pascal BONNET : J'ai un regret majeur quand je lis le document, c'est qu'il n'y est pas question de la dimension de l'agglomération d'autant que c'est un dossier qui est je crois dans le contrat d'agglomération. Vous attendez, vous obtenez des aides de la Région et du Département, cette dimension d'agglomération et quand je dis cela, ce n'est pas renoncer pour ma part au site, c'est une logique d'agglomération parce que l'agglomération est en recherche quant à son identité et des faits marquants et le stade peut en être un car le public est largement au-delà de la ville. Je ne parle pas du financement, je parle d'une logique d'agglomération ; dans vos interventions vous n'avez pas du tout parlé de l'agglomération, c'est quand même un stade et un club qui dépassent largement la ville.

J'ajoute aussi, et je rejoins Patrick BONTEMPS sur ce que vous avez dit sur le sérieux de l'équipe dirigeante et de la qualité de l'équipe même si elle a des difficultés, une équipe jeune, qu'on sera heureux d'avoir un jour un stade qui tienne la route. On n'est pas encore sûr que votre projet soit celui qu'on attend, on regrette cette absence de l'agglomération dans ce document. Il y a une évolution de votre part sur le fait de ne pas enfermer le projet dans les résultats du club et je crois que c'est une bonne chose par rapport au passé.

M. LE MAIRE : Ah non, je l'ai toujours dit !

M. Pascal BONNET : De votre part oui, mais par rapport au passé ce n'était pas vous l'ancien maire.

M. LE MAIRE : Ah, par rapport au maire précédent !

M. Pascal BONNET : Il y a eu dans le passé des choix qui ont tenu compte de réalités budgétaires mais aussi des performances du club et j'estime que mettre la pression sur un club n'est pas une bonne chose quant aux résultats. Je crois aussi qu'un stade de capitale régionale ne se limite pas à la capacité du club à arriver ou non au bon niveau. D'autres villes capitales régionales ont fait des choix bien en amont des performances de leur club ou sans performances de leur club et, comme l'a dit Patrick BONTEMPS, il y a d'autres événements médiatiques susceptibles d'être accueillis au stade et c'est là encore un élément à mon avis pour raisonner en terme d'agglomération.

M. LE MAIRE : Je donne acte que vous êtes souvent au match, vous parlez en connaissance de cause.

M. Pascal BONNET : Je ne parle pas uniquement du club, là je parle du stade et je veux déplorer aussi le fait qu'on s'y soit mis trop tard. Ce n'est pas de votre responsabilité de maire aujourd'hui, ça date de plusieurs années. Donc nous nous abstenons, peut-être qu'au fil du temps on finira par voter pour si ça progresse.

M. LE MAIRE : J'enregistre cela.

M. Jean ROSSELOT : On peut quand même regretter tous ces attermoissements qui coûtent cher finalement à la Ville, et toutes ces vagues hésitations même si elles sont la conséquence de changements extérieurs. Je pense que c'est vous qui avez la gestion et la maîtrise de toutes ces questions d'aménagement et d'équipements sportifs et on peut quand même vous reprocher de n'avoir pas pris toutes les dispositions pour qu'on puisse aller plus vite, faire aussi bien et, comme l'a dit Pascal BONNET, à la dimension de l'agglomération. Vous, vous gérez, on observe, on donne notre avis mais s'il y a quelque chose qui pouvait donner du sens à l'intercommunalité, c'était le sport, le sport, élément extrêmement fédérateur. Vous voyez les grands équipements sportifs des grandes agglomérations et le problème de l'intercommunalité c'est qu'elle n'est pas identifiée comme telle. Souvent on manque d'une âme, d'une identité comme on dit et le sport pouvait être ça. Alors on a demandé en son temps, on en a discuté, on n'était même pas tout à fait d'accord entre nous mais on avait demandé en son temps un grand équipement qui soit visible, lisible et notoire comme je l'ai vu écrit quelque part, pour le sport et pour l'agglomération bisontine et au bout du compte, il n'y a même pas, effectivement, de prise en compte plus que ça dans le site tel qu'il est. Alors là aussi je trouve que c'est dommage et on verra la suite, comme vous le dites.

M. Éric ALAUZET : Quelques mots assez rapides. Globalement on n'est quand même pas malheureux sur ce coup-là. Quelques mots pour solder le passé, expurger, et quelques autres pour l'avenir. On peut dire quand même que le passé est placé sous le signe de la chance. C'est tant mieux parce qu'après le Palais des Sports finalement, parce qu'on a vécu le même cheminement, c'est dans les deux cas à la fois la gourmandise des entreprises qui sont allées largement au-dessus des estimations et sur ce coup-là, l'inflation de l'acier notamment qui nous permettent de sortir de l'ornière dans laquelle on était. Je dis que nous sommes vernis parce que dans un cas comme dans l'autre, pour le stade comme pour le palais des sports, si les appels d'offres avaient été fructueux, nous nous retrouverions aujourd'hui dans une situation difficile avec deux équipements sur-dimensionnés -c'est mon avis-, un palais des sports à 6 000 places, un stade avec une perspective à 20 000 places et simultanément une situation financière extrêmement périlleuse. J'avais particulièrement insisté il y a un an et demi, le 20 février 2003 sur les difficultés financières que ça pourrait créer pour le PPI et très concrètement la décision que nous prenons ce soir permet de boucler plus facilement le budget 2005. Alors il faut aussi saluer le rôle joué par la Ville de Niort comme on l'a rappelé dans cette affaire-là, qui a fait tomber les règles abusives imposées par les ligues sportives.

Concernant l'avenir maintenant, je suis content comme tout le monde je pense d'entendre les mots raisonnables, contributives, finances. Nous allons donc moderniser le stade pour disposer, Patrick BONTEMPS l'a dit, d'un équipement digne de Besançon, permettre au BRC de travailler dans la sérénité et de tracer des perspectives. Donc le projet de stade à 8 000 places proposé ce soir répond tout à fait à ces deux objectifs et je crois qu'il ne viendra ce soir à personne l'idée que passer d'un stade de 12 000 places à un stade de 8 000 places témoigne d'une attitude contre le sport, je crois que tout le monde est d'accord sur ce point-là. Nous disposons ainsi d'un équipement adapté pour le long terme je l'espère même si les débats resteront sur la capacité à venir.

Je pense, pour conclure, qu'en l'état, la proposition nous convient parfaitement et nous nous félicitons de l'évolution que vient de connaître ce dossier. Ne nous méprenons pas toutefois quand on dit qu'on va faire des économies, ce sera de l'argent qui ira sur d'autres projets, donc d'autres équipements sportifs, mais pas seulement, en bénéficieront.

M. LE MAIRE : On passe de 12 000 à 8 000 pour la première phase mais l'objectif est bien d'avoir un stade terminé fermé des quatre côtés qui fera 12 000 et non 20 000 comme dans le précédent projet.

Juste quelques mots parce que je voudrais tout à fait positiver. D'abord il ne s'agit pas d'atermoiements, il n'y a pas de vagues hésitations, il y a simplement une équipe municipale qui est confrontée à des difficultés. C'est toujours facile de dire voilà ce qu'il fallait faire quand on connaît la fin de l'histoire. Lorsque l'équipe montait en deuxième division et qu'on ne pouvait pas le faire faute d'équipement, la situation était différente. Je rappelle quand même que le Maire de Besançon n'est pas responsable de l'envolée des prix des constructions. C'est la première chose.

La deuxième chose, je voudrais dire à notre ami M. BONNET, qui j'espère finira par se rallier à notre projet car c'est vrai qu'il y a deux personnes qui sont souvent au stade, Nicole WEINMAN et lui qui est un passionné, que ce n'est pas un coup de griffe contre la Région, contre l'équipe à laquelle il appartenait, c'est simplement un geste de reconnaissance envers M. FORNI qui a tenu ses engagements, ce qui me réjouit. Il a écouté les arguments du Maire de Besançon, ceux que j'avais avancés à Jean-François HUMBERT, et du Président du club qui lui ont dit qu'il n'est pas possible que la Région de Franche-Comté soit la seule région de France à ne pas financer un stade. Jean-François HUMBERT m'avait répondu que la politique de la Région, c'était la formation. J'observe d'ailleurs que la Région n'a pas remis en cause cette politique de formation mais qu'en plus elle a décidé de venir en aide d'une façon certes mesurée mais très importante pour nous et très significative sur ce stade. Je ne critique pas cela du tout, c'était votre politique, vous aviez tout à fait le droit de la mener mais moi je dis merci effectivement à la Région comme, donnez-en moi acte, j'avais remercié le précédent Président du Conseil Général de s'être engagé très fortement pour ce stade parce que c'était la vérité.

Je voudrais aussi redire une chose. Premièrement j'insiste sur la confiance totale du Maire en l'équipe dirigeante actuelle et aussi, Pascal BONNET l'a dit, malgré les difficultés, confiance dans l'équipe. Même si c'est difficile, je crois qu'il faut que les joueurs sachent qu'on est avec eux car faire du foot, dans les tribunes quand vous êtes bien emmitoufflés et qu'il fait 0 sur le terrain c'est facile, mais quand vous avez le ballon au pied c'est quelquefois un peu plus difficile. Donc nous leur faisons confiance et nous sommes aussi d'accord avec le club, avec son président et les membres du conseil d'administration qui ont, sur leurs deniers personnels, investi pas loin d'un million d'euros avec un taux de rentabilité en terme d'investissement qui à mon avis ne sera pas exceptionnel parce qu'on sait bien que dans le domaine sportif on a peu de chance que cela soit rentable. Donc nous souhaitons que le club puisse revenir en Ligue 2 et puisse s'y maintenir.

Nous pensons que la Ville de Besançon a besoin de cet équipement, d'un bel équipement à la dimension de la ville qui permettra d'ailleurs, et c'est important j'insiste là-dessus, de requalifier toute cette entrée de ville avec le Palais des Sports d'un côté et le stade de l'autre côté. Un équipement qui, Patrick l'a dit et j'insiste là-dessus aussi parce que je l'ai dit dès les premières rencontres que nous avons eues avec le club, sera ouvert sur le quartier. A côté il y a l'Université, alors Michel JOSSE va nous demander d'y mettre une brasserie car il a la folie des brasseries, peut-être pourquoi pas un magasin de vêtements de sport. Il y aura un parking devant qui, au lieu de servir une fois tous les 8 jours, pour le basket et pour le foot, pourra aussi servir au quartier, ça peut devenir un quartier d'entrée de ville. On voudrait créer là un vrai lieu de vie et je crois que c'est quelque chose d'important. Ce stade aura aussi un avantage, il ne sera pas surdimensionné, c'est-à-dire qu'il ne sonnera pas creux. Et les dirigeants de l'équipe nous l'ont dit, après être allés à Montpellier et avoir vu effectivement ce que donnaient 3 000 personnes dans une tribune de 12 000, notamment en terme d'ambiance, donc je crois qu'ils en ont vraiment pris conscience.

J'assistais hier à une réunion du bureau de l'Association des Maires des Grandes Villes de France dont je fais partie, et j'ai reposé le problème du basket parce que vous savez qu'on est en train de nous la rejouer de la même façon pour le basket. On est en train de nous dire que maintenant le Palais des Sports

doit avoir 5 000 places pour être en Pro A et un budget de 3 M€. Alors je dis très clairement que ce n'est pas possible et que la loi des ligues ne peut pas être supérieure aux lois de la République, ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas respecter les contribuables de poser de telles conditions. Quand on sait que la fréquentation en Pro A basket doit être quelque chose comme 3 300 et qu'en Pro B c'est 1 500, vous voyez qu'on est très loin, et que les budgets, en moyenne, c'est 2 M€. Alors avec l'accord de l'association qui m'a mandaté pour cela avec un collègue du Havre -donc vous voyez, c'est très ouvert politiquement puisque le Maire du Havre c'est M. RUFFENACH qui, comme chacun le sait, est un proche de Jacques CHIRAC, ce que je ne suis pas-, nous allons demander un rendez-vous au Ministre des Sports pour qu'il intervienne auprès de la ligue de basket pour dire «stop», ce n'est pas acceptable, ils ne peuvent pas nous imposer de telles conditions. Donc actuellement cette démarche est en cours.

Pour le stade, on va prendre un peu de retard. La responsabilité est de dire : on a une fenêtre de tir qu'on n'avait pas il y a un an, on remet le projet en jeu, on aura effectivement un an et demi, deux ans de retard mais je vous rassure, mon Cher Pascal BONNET, que nous l'inaugurerons quand même fin 2007, mais surtout nous aurons un stade qui correspondra encore mieux aux besoins des Bisontines et des Bisontins. C'est une décision je ne veux pas dire courageuse mais qui n'a pas été facile à prendre ; on l'a prise et je m'en félicite et je suis même sûr qu'un jour prochain vous allez voter avec nous pour ce stade.

M. Pascal BONNET : Vous n'avez pas vraiment répondu sur la dimension d'agglomération... Je voulais aussi préciser, puisque vous faites référence au fait que je suis souvent au stade, que je pense qu'on peut aller au stade, au théâtre, etc., on a aussi une responsabilité d'élus et ce n'est pas en fonction des intérêts qu'on a qu'on se détermine aussi pour voter...

M. LE MAIRE : C'était un mot aimable et vous le prenez mal !

M. Pascal BONNET : Je le prends comme un mot aimable...

M. LE MAIRE : Il faut que je sois toujours désagréable avec vous ?

M. Pascal BONNET : Non. Je précise aussi que c'est peut-être ce club, comme l'Orchestre de Besançon, ce sont aussi des lieux, parce qu'il y a beaucoup de jeunes issus de la région, qui contribuent au bien-être à Besançon et à l'émergence d'artistes pour l'orchestre, de sportifs pour le club qui viennent de la ville et au rayonnement de la ville. Je crois qu'il y a cette dimension-là qui dépasse nos intérêts éventuels. Je ne vais pas revenir sur le débat sur la région, simplement pour constater que plus on dépense, plus à un moment donné ça coûte et alors on verra bien ce que ça donnera à moyen terme.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord avec vous.

M. Christophe LIME : Je poursuis sur ce qu'a dit le Maire par rapport au Palais des Sports et la relation avec la Ligue. Ce qui peut nous mettre encore un peu plus en colère, c'est que la conception du Palais des Sports a été totalement réalisée avec les deux clubs résidents qui ont été associés systématiquement dès le départ. Les plans ont été validés par leur fédération lors de la création. Remettre en cause, aujourd'hui, un certain nombre de dispositifs me semble au-delà de ce qu'a pu dire le Maire, une véritable ineptie avec tout ce que ça peut comporter y compris dans le terme de relation qu'on peut avoir avec les clubs sportifs. Je crois qu'il fallait le dire car on a travaillé très profondément avec Patrick sur le sujet ; les clubs sont associés même dans la phase de déroulement des travaux afin qu'ils voient bien ce nouveau Palais des Sports évoluer et pour essayer de limiter les inconvénients dans la marche du club (entraînements...). Je trouve que c'est véritablement inadmissible et je soutiens tout à fait l'attitude du Maire par rapport à cela et de l'ensemble des collectivités pour arrêter de bernier les contribuables. J'ai assisté une fois à une réunion avec une Ligue sur le premier sujet, je peux vous dire que j'ai déjà vu des gens prendre les contribuables pour peu de choses mais là c'était vraiment le «pompon», et un certain nombre de projets étaient discutés sans avoir aucune notion des répercussions financières de leurs exigences.

M. LE MAIRE : Ce qui est d'autant plus grave, c'est que c'est vrai avec les Ligues pour les clubs professionnels, mais c'est vrai aussi concernant le foot, c'est vrai pour les petits clubs. Dans les villages de la périphérie, vous avez des équipes qui fonctionnent bien, à un moment il y avait Busy, Larnod, Vorges, ça s'appelait Doubs Sud je crois ; la Ligue imposait à ces villages qui comptent chacun 1 000 habitants, voyez un peu la violence qu'il peut y avoir dans des équipes à ce niveau ! quasiment un tunnel en grillage. Il fallait reculer les balustrades comme si c'était un stade où on allait accueillir Liverpool ou Marseille. Donc c'est complètement fou !

Ce que je veux dire aussi, c'est qu'on a pris la décision à l'Association des Maires des Grandes Villes de France, d'alerter à ce sujet tous les parlementaires qui ont des stades, parce que beaucoup de parlementaires sont maires mais aussi sénateurs ou députés -ce n'est malheureusement pas mon cas mais ça peut changer-. Ils poseront donc des questions écrites. Si cela ne suffit pas et même si nous devons le faire seuls, la Ville, en Conseil d'État et on refera ce qu'a fait Niort parce qu'on ne peut pas accepter, je le répète, que les lois des Ligues soient supérieures aux lois de la République. J'ai lu la réponse du Ministre des Sports au député qui avait posé la question sur la validité de ces opérations. Il est bien dit que les Ligues peuvent intervenir sur les normes de sécurité des stades, par exemple nous imposer la vidéo-surveillance, mais ils ne peuvent en aucun cas nous imposer la dimension du stade, la capacité, ni même les budgets. Sinon où est la libre administration territoriale si maintenant ce sont des Ligues qui, en ne respectant rien, nous imposent des choses qui vont en sens inverse de ce qu'elles ont validé, un an auparavant en ce qui concerne le Palais des Sports.

Concernant la dimension d'agglomération, ce que j'ai envie de vous rappeler parce que vous êtes me semble-t-il ici tous conseillers communautaires, c'est que premièrement mon cher Pascal BONNET et mon cher Jean ROSSELOT, rien ne vous interdit de faire une intervention dans ce sens à la Communauté d'Agglomération, ce que je n'ai pas encore entendu mais vous pouvez le faire.

Deuxièmement, je rappelle que la Communauté d'Agglomération intervient désormais, parce que je l'ai sollicitée à hauteur de 150 000 € pour le Palais des Sports. Pour le stade, nous n'avons pas sollicité la Communauté d'Agglomération parce que vous savez qu'elle est en train de réfléchir, entre autres, à une intervention au niveau du Conservatoire de Musique et que pour être Président de la Communauté d'Agglomération je connais aussi les capacités financières de cette toute jeune collectivité. Il faut être responsable et on ne peut pas lui demander non plus de faire plus qu'elle ne le peut mais si vous voulez poser la question, chers amis, posez-la courageusement.

Je me rends compte avec plaisir qu'au-delà des remarques que l'on peut comprendre de Pascal BONNET, on se dirige quand même, et ce serait bien, vers un portage de ce projet par l'ensemble du Conseil ; personne, politiquement n'a intérêt à voter contre, car tout le monde est pour le sport ici».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2004.